

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BA-BASE-20-30-40-20160907

Date de publication : 07/09/2016

DGFIP

BA - Base d'imposition - Régimes réels d'imposition - Frais et charges - Charges de personnel

Positionnement du document dans le plan :

BA - Bénéfices agricoles

Base d'imposition

Titre 2 : Régimes réels d'imposition

Chapitre 3 : Frais et charges

Section 4 : Charges de personnel

La présente section, consacrée à la présentation des dispositifs afférents aux charges de personnel, est divisée en deux parties :

- la sous-section 1 ([BOI-BA-BASE-20-30-40-10](#)), examine les dispositions relatives aux rémunérations (des salariés et non salariés) ainsi qu'aux cotisations sociales obligatoires des exploitants agricoles ;
- la sous-section 2 ([BOI-BA-BASE-20-30-40-20](#)), expose les conditions et modalités de déduction des cotisations versées au titre du régime complémentaire facultatif d'assurance-vieillesse par les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, conformément aux dispositions de l'[article 154 bis-0 A du code général des impôts](#).